

Dans le numéro septembre 24, il était question de l'Atlas du réseau hydrographique bruxellois de Bruxelles Environnement qualifiant « étang » une partie du plan d'eau dit Marais Wiels. Il était question des positionnements/déclarations/interpellations de partis ou candidats quant à la question de la préservation du Marais Wiels. Il était question d'une absolue nécessité de mettre l'entièreté de celui-ci au Plan Régional d'Affectation du Sol. Il était enfin question d'une demande de classement du « Marais Wiels », en tant qu'ensemble patrimonial, culturel et naturel, introduite par le Cercle d'Histoire de Forest qui soutenait ainsi l'asbl Marais Wiels Moeras dans son combat pour la défense de TOUT le Marais Wiels.

### **Avis favorable au classement de la CRMS : intérêt scientifique majeur**

Dans le cadre de la procédure de cette demande de classement introduite en mars 24, la Commission Royale des Monuments et Sites avait rendu un avis favorable au classement, fin octobre 24). Il y avait de quoi se réjouir de cette reconnaissance:

« Le site présente un intérêt scientifique majeur en tant qu'exemple particulièrement remarquable d'un écosystème propre aux zones humides et d'un milieu naturel d'une richesse écologique particulièrement élevée qui s'est rapidement développé au sein d'un milieu urbain". ... "Le site constitue de surcroît un exemple de « conservation environnementale paradoxale »: une restauration écologique spontanée, sans intervention humaine, qui est le résultat d'un projet de développement urbain avorté. Il comprend un écosystème spécifique d'une zone humide ancienne, typique de l'holocène, en puisant notamment dans le matériel vivant (graines et semences) qui subsiste dans le sol, et il permet ainsi de raviver l'ancienne biodiversité locale.

Et l'avis de conclure que le Marais Wiels est "un lieu de grand intérêt scientifique et environnemental, justifiant pleinement une mesure de protection. Il constitue un véritable et unique laboratoire de phytosociologie dynamique permettant d'y observer la dynamique de développement et de redéveloppement des milieux naturels en ville et d'étudier l'évolution des communautés végétales en interaction avec les conditions urbaines, telles que la pollution, les changements hydrologiques et l'influence humaine. Ce site offre ainsi une opportunité précieuse pour les scientifiques et les écologues d'analyser et de comprendre les processus de colonisation, d'adaptation et de résilience des écosystèmes dans des environnements perturbés, contribuant ainsi à une meilleure compréhension, gestion et restauration des espaces naturels en milieu urbain, ce qui pourrait entraîner des répercussions positives pour la gestion d'autres zones humides urbaines en Belgique et en Europe." (avis disponible sur site [crms.brussels/avis](http://crms.brussels/avis))

### **L'avis était prometteur mais ... est tombé ... à l'eau !**

Il restait donc à espérer que le Gouvernement suive cet avis consultatif.

Mais en mars 25, le Cercle d'Histoire de Forest était notifié de la caducité de la demande de classement.

En l'absence de décision du Gouvernement depuis avril 24, le propriétaire (en toute vraisemblance la Région) a formulé un rappel au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci n'ayant pas adopté de décision dans les 30 jours de ce rappel, la demande du classement du « Marais Wiels » est devenue caduque de plein droit (art.222 §5 du Code bruxellois d'Aménagement du territoire).

La procédure étant devenue caduque, l'avis de la CRMS rendu dans le cadre de la procédure est dès lors frappé de caducité. Fâcheux contretemps pour l'étang !

## **Demande de classement remise sur les rails**

Qu'à cela ne tienne ! Le Cercle d'Histoire de Forest réintroduit le dossier de demande de classement. Il sera même plus étoffé !

C'est que le périmètre de classement retenu par la CRMS était réduit par rapport à la demande du Cercle. Si l'avis favorable de la CRMS incluait la totalité du plan d'eau, il excluait entre autres le chemin longeant au bas de la butte de chemin de fer.

Entretemps, l'asbl Marais Wiels Moeras a réalisé des recherches ont au centre de documentation de La Fonderie, aux archives de la SNCB et du Cercle d'Histoire de Forest et des rencontres de passionnés du rail ont eu lieu suite à des publications sur Facebook SNCB historique, entre autres. Le Cercle d'Histoire Forest a alors décidé d'étoffer son dossier et a tenu à souligner également l'importance du maintien des rails de raccordement, toujours présents au sol, sur le site de l'ancienne brasserie Wielemans Ceuppens. Ils constituent en effet les derniers témoignages extérieurs, lisibles et très concrets du passé industriel de celui-ci. Ils permettent aussi de comprendre la logistique de la grande époque du transport ferroviaire tout au long de la période industrielle (on parle de l'"ère ferroviaire"), période de développement urbain et paysager bien particulière de l'histoire de la Senne, du quartier, de Forest, de la Région Bruxelloise et de la Belgique. Ils ont par ailleurs une fonction mémorielle pour les ouvriers qui y ont travaillé. Chaque visite guidée sur place le prouve : à chaque fois, de la part d'enfants ou d'adultes, la même question sur laquelle rebondir : « Et ces rails ? ».

Ne pas classer les rails et les recouvrir, ne serait-ce pas déraillé ?

À dater de la notification de l'accusé de réception du dossier complet de la nouvelle demande de classement, toute demande de permis sur le site sera suspendue.

Mais la demande arrivera-t-elle à temps pour sauver l'étang ?

## **Et le projet de construction d'appartements ?**

Classer ou non le Marais Wiels, la décision revient au gouvernement régional.

Vu l'absence de réponse lors de la première procédure, on est en droit de supposer que cela ne sera pas décidé par le gouvernement en période d'affaires courantes. Ou bien l'absence de réponse suite au rappel par la Région était-elle une stratégie? : pas de réponse, pas de classement et en avant les aménagements ?

Maintenir ou non la volonté du gouvernement sortant de construire des logements sur la partie nord (non qualifiée « étang ») du plan d'eau, cela dépendra des accords du futur gouvernement bruxellois ... et de l'obtention d'un permis dont la demande sera préalablement soumise à enquête publique.

Au niveau communal, la nouvelle majorité de gauche, dans sa déclaration de politique générale, affirme avoir la volonté de préserver au maximum les espaces non-bâties « tout en veillant à maintenir un équilibre avec les autres fonctions urbaines. Cela inclut notamment l'ensemble du Marais Wiels (y compris la roselière nord) ».

Et sinon, c'est officiel, une nouvelle colonie d'hirondelles de fenêtre est reconnue à Bruxelles et c'est au Marais Wiels, sous la corniche du Brass ! À Forest, on avait déjà celle de Diamand Board, protégée, non loin de là.

### ***Encadré***

Une demande de classement suspend une éventuelle demande de permis portant sur le bien visé par la demande de classement. Or, une demande de permis portant sur le Marais Wiels, déposée par Beliris (dans le cadre du Contrat de Renovation Urbaine 4) ne devrait pas tarder. Elle concerne l'aménagement du parc autour du Marais Wiels et la construction (ou l'aménagement) d'une cyclostrade, le long de la butte de chemin de fer, en hauteur et recouvrant (à l'aide de tonnes de terres) les anciens rails de raccordements. « Cyclostrade » était le terme initialement utilisé par Beliris. La Commune, dans sa déclaration de politique générale, parle désormais d'une « balade cyclo-piétonne » dans le cadre de sa vision urbanistique et de son projet de parc des Deux Rives (parc de 10 hectares le long des voies entre Uccle-Stalle et le Wiels). « Le développement d'une balade cyclo-piétonne sera activement soutenu, sur base de l'étude de faisabilité du Parc des Deux Rives, le long des voies ferrées et des axes majeurs identifiés par la Région. La commune mènera ce projet en étroite collaboration avec les acteurs concernés, afin d'en assurer une mise en œuvre rapide et efficace. » (3) « Rapide et efficace » ... Voilà claire la volonté de la nouvelle majorité communale (coalition composée du PS, du PTB et d'Ecolo-Groen). D'éventuelles oppositions citoyennes et associatives dans le cadre de l'enquête publique liée à la demande de permis ont, avec une telle déclaration, peu de chance d'être suivies (l'expérience a déjà plusieurs fois été vécue (passage Orban-Luttre et école De Puzzel, abattage de 29 arbres place St-Denis, structure d'entrée du parc Marais Wiels, ...)

ASBL Marais Wiels Moeras